

COMMUNE DE SAINT GERMAIN AU MONT D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N ° 2024-12

PRÉFECTURE DU RHÔNE

Reçu le 05 AVR. 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 mars à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance, en Mairie, sous la présidence de Madame la Maire, Béatrice DELORME. Le quorum était atteint.

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

Date de convocation : 19 mars 2024

Date d'affichage : 26 mars 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 23

Etaient présents :

Mme Béatrice DELORME, Mme Sophie PELLIS, M. Philippe PERARDEL, Mme Christel BOUSSARD, M. François DANCOURT, Mme Valérie PERARDEL, M. Alexandre JOET, Mme Dominique GALLEY, M. Gérard BERTIN, Mme Stéphanie FAURE, Mme Annette COURTEIX, M. Jean-Michel BINET, Mme Audrey GENESSON, M. Philippe POLOME, M. Olivier PERROT, M. Renaud GEORGE, Mme Blandine BROCARD

Ont donné pouvoir : M. Thomas TEILLON à Mme Béatrice DELORME, Mme Anne-Françoise GIBERT à Mme Sophie PELLIS, Mme Sophie PICHON à Mme Valérie PERARDEL, M. Joris RENAUD à M. Philippe PERARDEL, M. Philippe BIGOT à M. Renaud GEORGE, M. Paul DIDIER à M. Paul DIDIER.

Absent :

Secrétaire de séance : Mme Sophie PELLIS

2024-12) ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la nomenclature M57 ;

CONSIDERANT que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le comptable public, responsable du service de gestion comptable de Caluire et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune ;

CONSIDERANT que le compte de gestion du comptable public est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice ;

CONSIDERANT que le compte de gestion doit être transmis au Maire avant le 1^{er} juin qui suit la clôture de l'exercice auquel il se rapporte et qu'il est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal qui arrête les comptes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion de la Trésorerie résumé ci-après :

➤ **FONCTIONNEMENT**

2022		2023			
Résultat de clôture 2022 (cumulé)	Part affectée au 1068	Recettes 2023	Dépenses 2023	Résultat exercice 2023	Résultat de clôture 2023 (cumulé)
797 027,27 €	300 000,00 €	3 413 061,92 €	2 429 189,31 €	983 872,61 €	1 480 899,88 €

➤ **INVESTISSEMENT**

2022	2023			
Résultat de clôture 2022 (cumulé)	Recettes 2023	Dépenses 2023	Résultat exercice 2023	Résultat de clôture 2023 (cumulé)
353 473,77 €	396 379,73 €	453 598,40 €	- 57 218,67 €	296 255,10 €

VOTES :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

La secrétaire de séance,
Sophie PELLIS



POUR EXTRAIT CONFORME,
La Maire,
Béatrice DELORME

